

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

OBJET

Affectation du résultat de clôture
de fonctionnement 2023
Budget Annexe Forêts

Séance du 09 Avril 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Neuf Avril _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - OZDEMIR Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET
Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER

Secrétaire de Séance : M. COLOMBET

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de81 139.29 Euros
- un déficit de clôture d'investissement de2 411.07 Euros

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Solde disponible affecté comme suit :

- excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068).....2 411.07 Euros
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur 002)78 728.22 Euros

Le Secrétaire de séance


M. COLOMBET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Maire

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240409-D_2024_04_09_08-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024